

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE
SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

Le conseil municipal, légalement convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire le neuf avril deux mille dix-huit à vingt heures, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 11 - nombre de votants : 11

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Guy CHANTEMILANT, Gwennaëlle LE CLECH, Mathilde THEVENET, Marinette BERGER

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté avec un rectificatif de la délibération n°2018-009 comme suit :

Tarifs location de la R'Mise

Monsieur le maire fait part au conseil municipal qu'il est parfois sollicité par des associations extérieures au village qui souhaitent organiser des manifestations non lucratives (expositions) à la salle « La R'mise » et propose au conseil municipal de fixer un tarif de la location complémentaire pour les associations extérieures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à par 10 voix POUR et 1 abstention (M. Bernard RONDELET),

-décide de fixer le tarif complémentaire de location de la Maison des Associations – salle « La R'mise » aux associations extérieures du village pour des manifestations à but non lucratives comme suit :

- un week-end : 100 €
- un week-end + la semaine : 200 €
- deux week-ends + 1 semaine : 300 €

Les autres tarifs demeurent inchangés.

ORDRE DU JOUR :

- Choix du locataire – logement route de Bruère
- Taxe de séjour
- Modification du siège social de la Communauté de Communes Cœur de France
- Compte de la Gestion 2017
- Compte Administratif 2017
- Affectation des résultats
- vote des taux des 4 taxes
- Subventions allouées
- Budget Primitif 2018
- Berry numérique – fibre optique
- Courriers divers
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter à l'ordre du jour le point urgent suivant :

- choix du SPS et du CT pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école et aménagement de deux gîtes dans l'ancienne mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'ajout du point ci-dessus à l'ordre du jour.

DCM 2018 – 010 Choix du locataire – logement - 2. route de Bruère

Suite à la déclaration de vacance du logement communal situé 2 route de Bruère à effet du 31 janvier 2018, Monsieur le maire présente au conseil municipal quatre dossiers de candidature d'attribution du logement adressés en Mairie.

Après examen des 4 dossiers et après en avoir délibéré, le conseil municipal attribue le logement communal à Monsieur Dylan HECQ DELAYE et Mme Charlotte SABLON sa compagne.

Le loyer mensuel est fixé à 354 €, révisable chaque année et indexé sur l'indice de référence des loyers (dernier IRL publié à la date d'entrée). Un mois de loyer sera demandé à **titre de caution**.

Un état des lieux sera signé à la date d'entrée dans les lieux des nouveaux locataires ;

Le logement étant vacant au 1^{er} février 2018, les futurs locataires fixeront la date d'entrée dans les lieux, et au plus tard le 1^{er} mai 2018. **Un bail** sera établi et signé en mairie de LA CELLE.

Les locataires devront présenter chaque année et le jour d'entrée dans les lieux, un justificatif d'assurance locataire couvrant notamment le dégât des eaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes nécessaires concernant cette location.

DCM 2018 - 011 Choix du SPS et du Contrôleur Technique pour les travaux d'amélioration énergétique de l'école et aménagement de deux gîtes dans l'ancienne mairie

Mission de coordination SPS niveau 1 - (Sécurité Protection Santé) - conformité des travaux.

Le conseil municipal examine les différents documents des propositions reçues (honoraires/conventions/mémoire technique/attestations) :

- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS (La Chapelle Saint Ursin):	1 995 € HT
- Cabinet VERLIAT (Mareuil sur Arnon)	: 1 215 € HT
- SARL A3 COORDINATIONS ET DIAGS (Bourges)	: 1 437 € HT
- APAVE PARISIENNE SAS (Bourges)	: 1 480 € HT

Mission de Contrôle Technique - (contrôle des normes)

Le conseil municipal examine les différents documents de l'unique proposition reçue -Monsieur le maire précise que trois entreprises ont été consultées- :

- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS : 2 988 € HT + 250 € d'attestation finale handicapés soit un total cumulé de 3 230 € HT

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal charge le maire à négocier avec l'entreprise BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS pour réunir les deux missions au prix unique de 4 225 € HT.

Si cette entreprise refuse la négociation, le conseil municipal opte sur les propositions comme suit :

- 1- Cabinet VERLIAT (Mareuil sur Arnon) pour la mission SPS - (Sécurité Protection Santé) pour un montant de 1 215 € HT (la mieux disante)
- 2- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION SAS (La Chapelle Saint Ursin) pour la mission de Contrôle Technique pour un montant de 2 988 € HT + 250 € HT d'attestation finale handicapés soit un total de 3230 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer les contrats d'engagement.

DCM 2018 - 012 - Taxe de séjour

Monsieur le maire fait lecture de la délibération de la Communauté de Communes Cœur de France relative à l'instauration de la taxe de séjour dans le cadre du transfert de compétence TOURISME.

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour délibérer sur ce point.

Vu l'article L 5211-21 du CGCT, qui prévoit qu'une commune ayant préalablement institué la taxe peut par délibération contraire s'opposer à la perception de la taxe intercommunale,

Considérant que par délibération du 23 mai 2016, le conseil municipal a instauré cette taxe sur son territoire, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents décident de conserver cette taxe de séjour au bénéfice de la Commune et s'oppose à la perception de la taxe intercommunale.

DCM 2018 - 013 - Modification du siège social de la Communauté de Communes Cœur de France

Monsieur le maire fait lecture de la délibération de la Communauté de Communes Cœur de France relative de la modification du siège social de la CDC. Le conseil municipal prend acte.

Monsieur le maire fait lecture de la délibération de la Communauté de Communes Cœur de France relative au transfert de compétence GEMAPI suite à la loi NOTRe. Le conseil municipal prend acte.

DCM 2018 - 014 Compte de la Gestion 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Martine SCHERRER, Trésorière de Saint-Amand-Montrond ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

Considérant les résultats 2017 ci-après :

- o Section d'investissement :

Clôture 2016 : - 2146,71 €

Recettes 2017 : 83 860,09€ Dépenses 2017 : 41 714,50 € Résultats 2017 : 42 145,59 €

Clôture d'investissement cumulé exercice 2017 : excédent : 39 998,88 €

- o Section de fonctionnement :

Clôture 2016 : +244 117,01 € - Part affectée à l'investissement 2017 (art 1068) : 64 022,71 €

Recette 2017 : 277 898,38 € Dépenses 2017 : 231 155,85 € Résultats 2017 : 46 742,53 €

Clôture de fonctionnement cumulé exercice 2017 : excédent : 226 836,83 €

Clôture exercice 2017 : INV + FONCT : excédent : 88 888,12 € (42 145,59 + 46 742,53)

Clôture exercice 2017 - Total cumulé des sections : 266 835,71 € (39 998,88 + 223 836,83)

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017;
 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par Madame Martine SCHERRER, Trésorière de Saint-Amand-Montrond, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DCM 2018 - 015 Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire donne la présidence à Madame Mathilde THEVENET conseillère municipale ;
 Le conseil municipal examine le compte administratif 2017, et le contrôle avec le compte de la gestion 2017.
 Les résultats sont les suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTATS	
DEFICIT REPORTE --> 2 146,71	EXCEDENTS REPORTEES -->
DEPENSES INVESTISS. --> 41 714,50	RECETTES INVESTISS. --> 83 860,09
Total : 43 861,21	Total : 83 860,09
I) RESULTAT D'INVESTISSEMENT : excédent cumulé : 39 998,88€	

RESTES A REALISER	
RECETTES --> 79 146,00 €	DEPENSES --> 186 438,00 €
II) SOLDE DES RESTES A REALISER : déficit des RAR : 107 292 €	
III) BESOIN DE FINANCEMENT (CUMUL I ET II) : 67 293,12 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RESULTATS	
DEFICIT REPORTE -->	EXCEDENTS REPORTEES --> 180 094,30
DEPENSES FONCTION. --> 231 155,85	RECETTES FONCTION. --> 277 898,38
Total : 231 155,85	Total : 457 992,68
IV) RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER : 226 836,83	

Monsieur le maire quitte la salle afin de laisser délibérer librement le conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents (10 voix)
 - vote et adopte le **compte administratif 2017**, (le maire n'ayant pas pris part au vote et ayant quitté la séance lors des débats et du vote)

Madame Mathilde THEVENET rappelle Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

DCM 2018 - 016 Affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 16	Virement à la SI (1068)	Résultats ex 2017	Solde des RAR 2017	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	- 2 146,71 €		+ 42 145,59 €	- 107 292 €	- 67 293,12 €
Fonctionnement	+ 244 117,01 €	- 64 022,71 €	+ 46 742,53 €		+ 226 836,83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

décide d'affecter les résultats 2017 sur le BP 2018 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 → 226 836.83 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2018 (c/1068) → 67 293,12€

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) → néant
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) → 159 543,71 €

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 → néant

Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement → néant

DCM 2018 - 017 vote des taux des 4 taxes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

décide de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales qui sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 21.96 %
- taxe foncière/bâti : 13.00 %
- taxe foncière/non bâti : 36.53 %
- taxe CFE : 24.66 %

pour un produit attendu en 2018 de 104 956 €

DCM 2018 - 018 Subventions 2018 allouées

Monsieur le maire informe le conseil municipal des demandes de subventions reçues par différentes associations locales ou non

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des présents accorde les subventions aux associations comme suit

- FACILAVIE : 50 €
- Coopérative scolaire de LA CELLE : 200 €

Le conseil municipal vote une subvention au CCAS comme suit

- CCAS de LA CELLE : 3 000 €

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher sollicitant la participation de la Commune au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (aide au logement, à l'énergie, à l'eau).

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande. Après en avoir délibéré, par 10 VOIX POUR et 01 ABSTENTION (Christian TEINTURIER), le conseil municipal accorde une participation communale d'un montant de 200 € au Conseil Départemental du Cher au titre du FSL.

DCM 2018 - 019 - Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ses propositions de budget primitif pour l'exercice 2018, en section d'investissement et en section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses

Section d'investissement - projets adoptés et budgétisés par le conseil municipal :

- travaux d'amélioration énergétique de l'école et aménagement de deux gîtes dans l'ancienne mairie (RAR + propositions nouvelles)
- travaux de cœur de village (RAR)
- Travaux d'assainissement - diagnostic du réseau (RAR)
- travaux de restauration des objets d'art de l'église ((RAR)
- achat de terrains pour la résidence séniors (RAR)
- achat et aménagement d'une grange (propositions nouvelles)

Participations intercommunales 2018

Le conseil municipal, vote et inscrit les prévisions budgétaires pour les syndicats intercommunaux comme suit :

- S.I.R.P. : 36 900 € (Syndicat du Regroupement Pédagogique Bruère La Celle Farges)
- C.G.C. : 3 000€ (Syndicat Construction et Gestion des Collèges)
- S.D.E. 18 : 600 € (Syndicat Départemental d'Electricité du Cher)
- SMADSABEM : 1 500 € (Syndicat Mixte de Développement : Pays Berry Saint Amandois)

Amortissements 2018

Le conseil municipal examine les amortissements à effectuer sur l'exercice 2018, et vote les prévisions budgétaires comme suit :

- Compte 2051 – logiciels : amortissement sur 2 ans

Recette investissement opération d'ordre budgétaire: article 28051- chapitre 040 : 1039,60€

- Compte 2041512 – Fonds de concours : amortissement sur 15 ans (2017 à 2030)

Recette investissement opération d'ordre budgétaire: article 28041512 – chapitre 040 : 20,00€

Dépense fonctionnement opération d'ordre budgétaire: art. 6811- chapitre 042 : 1059,60€

Vote du Budget Primitif 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, vote et adopte le budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- ⇒ Section de fonctionnement : 384 475,71 €
- ⇒ Section d'investissement : 588 938,40 € (restes à réaliser + propositions nouvelles)

DCM 2018 – 020 - Berry numérique – fibre optique

Monsieur le maire présente au conseil municipal un dossier d'implantation des locaux techniques (armoires) pour la fibre optique – projet FTTH Touraine Cher Numérique proposé par Berry Numérique

Une armoire sera à installer devant la grange cadastrée B 1721 – impasse Saint Martin, une autre sera à installer à hauteur de la parcelle B 1311– Route de Saint-Amand.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce projet

Courriers divers - Questions diverses

-Devis DUTHOU : restauration et renforcement de la ferme (charpente de la R'mise) : 1 077,84 € TTC – le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte ce devis.

-Remplacement des ampoules de certains éclairages publiques par des LEDS

-Travaux de Terrassement pour la destruction des bombes anti-grêle : 2 devis présentés

- Terrassement de Chalais : 528 €
- AUBERGER Jonathan : 790 €

Les travaux ont été effectués par l'entreprise TERRASSEMENT CHALAIS

-information : le 6 mai 2018 aura lieu une concentration de cyclotourisme à la mémoire de Patrick PLAINE – montage du barnum le vendredi 04 mai 2018

Fin de la séance à 23 h 30
Le Maire, Philippe AUZON

